

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR LES CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT

Question n° 1879—M. Brisco:

1. *a)* Combien d'employés ont été engagés dans le cadre de l'application de la Loi sur les contaminants de l'environnement, *b)* combien d'entre eux figurent actuellement sur les listes de paye, *c)* où travaillent-ils?

2. *a)* Combien d'employés ont le titre d'inspecteur, *b)* où travaillent-ils, *c)* combien de sociétés s'adressent ou se sont adressées aux autorités compétentes en vertu de la Loi?

3. *a)* Combien d'accusations ont été portées en vertu de la Loi, *b)* quels en étaient les motifs, *c)* quel était le caractère général des doléances?

4. *a)* Quel a été le coût supplémentaire total des salaires pour le Ministère, *b)* comment ces salaires sont-ils répartis?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne les ministères des Pêches, de l'Environnement et de la Santé et du Bien-être social: 1. *a)* Depuis la promulgation de la loi sur les contaminants de l'environnement le 1^{er} avril 1976, on a embauché treize employés dans le cadre de la mise en application de cette loi. *b)* Vingt-neuf employés du Service de la protection de l'environnement travaillent directement à l'application de la loi sur les contaminants de l'environnement. Environ 230 employés passent une partie de leur temps à s'occuper d'activités (comme la recherche, le contrôle) liées à la loi sur les contaminants de l'environnement en vertu d'autres documents au MPE (par exemple, la loi sur les pêcheries, la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs). *c)* Dix-huit des vingt-neuf employés du S.P.E. travaillent à Ottawa et les onze autres sont répartis dans les cinq bureaux régionaux du Service de la protection de l'environnement, à Halifax, à Montréal, à Toronto, à Edmonton et à Vancouver. Les 230 autres employés du ministère des Pêches et de l'Environnement s'occupant d'activités connexes sont répartis dans 29 bureaux et laboratoires au Canada. Dans le ministère de la Santé et du Bien-être social, aucun autre employé n'a été embauché pour s'occuper de l'application de la loi sur les contaminants de l'environnement. La loi est mise en vigueur par les représentants de la Direction de l'hygiène du milieu, dans l'exécution de leurs fonctions pour protéger la santé publique, compte tenu des préoccupations au sujet du milieu. Des représentants du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social font partie du Comité des contaminants de l'environnement qui se réunit régulièrement.

2. *a)* On prend à l'heure actuelle des mesures en vue de désigner des inspecteurs avant la promulgation du premier règlement d'application de la loi sur les contaminants de l'environnement. *b)* Sans objet. *c)* Soixante-dix sociétés ont signalé, comme le veut le paragraphe 4(6) de la loi, une première utilisation de 340 produits. Environ 150 de ces produits sont des composés chimiques.

3. *a)* Aucune accusation n'a été portée en vertu de la loi. *b)* Sans objet. *c)* Sans objet.

4. *a)* Le coût annuel en salaires pour les treize employés supplémentaires au ministère des Pêches et de l'Environnement s'élève à \$250,000. *b)* La répartition des salaires est la suivante: personnel professionnel, \$182,000; personnel de soutien, \$68,000.

LE PROGRAMME D'ORDRE ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Question n° 1958—M. Woolliams:

1. Quels éléments du programme d'ordre et de sécurité publics sont compris dans les jeux d'ordonnances de la police du Solliciteur général pour la lutte contre le crime?

[M. Milne.]

2. Quelles sources de renseignements ont servi ou serviront à constituer ces ordonnances?

3. Quel est l'objet de ces jeux d'ordonnances et combien de sujets *a)* sont déjà préparés, *b)* sont en voie de préparation, *c)* ont été postés aux agences chargées de faire respecter la loi?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): 1. Des fonds, imputables au Programme d'ordre et de sécurité publics, ont été fournis pour la recherche et la réalisation de programmes-modèles. Des sommes ont également été affectées au recrutement d'un expert-conseil national chargé d'aider les services locaux de police à mettre à exécution ces programmes-modèles.

2. Le Comité directeur de police préventive (Secrétariat) s'appuie sur la compétence de l'expert-conseil national en matière de police préventive, détaché au ministère par le Service de police de la ville de Vancouver, de l'Officier responsable du Centre de lutte contre le crime, GRC, et du président du Comité de prévention de la criminalité, Association canadienne des chefs de police. On consultera le Comité consultatif de police préventive. En plus des représentants de la GRC et de l'ACCP, le Comité consultatif compte des représentants du Collège canadien de police et de l'Association canadienne de police.

3. Le Comité directeur consulte présentement le Centre de lutte contre le crime de la GRC et le Comité de prévention de la criminalité de l'ACCP pour savoir quels programmes de police préventive doivent avoir la priorité. Selon les réponses provisoires, il conviendrait de donner la priorité aux programmes suivants: (i) Relations entre la police et la communauté, (ii) Opération Identification, (iii) Intervention dans les situations de crise familiale, (iv) Lutte contre le vandalisme, (v) Travail policier par équipe. *a)* Parmi les programmes susmentionnés, le Comité a reçu un avant-projet du programme Opération Identification. *b)* Les autres programmes doivent être approuvés sous peu par la GRC et par l'ACCP. *c)* Jusqu'à maintenant, aucun programme n'a été remis aux forces de police.

LA CONSTRUCTION D'UN FOYER D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES SUR LE TERRAIN DU VIEUX STADE, À MONCTON (N.-B.)

Question n° 2476—M. Jones:

1. Des représentations ont-elles été faites auprès du gouvernement, de ministères ou d'organismes gouvernementaux en rapport avec le financement de la construction d'un foyer d'accueil pour personnes âgées sur le terrain du vieux stade situé sur la rue St. George à Moncton (N.-B.) et, dans l'affirmative, ces représentations ont-elles été faites par la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial, le Conseil de ville de Moncton et, dans la négative, par qui et quel en est le détail?

2. Des représentations ont-elles été faites auprès du gouvernement, de ministères ou d'organismes gouvernementaux en rapport avec des projets de construction d'installations à l'intention des personnes âgées sur le terrain du vieux stade et, dans l'affirmative, par qui et quel en est le détail?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Société centrale d'hypothèques et de logement, les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et des Affaires urbaines m'informent comme suit: néant.

LE TRANSPORT DES GRAINS DE PROVENDE

Question n° 2645—M. Lambert (Bellechasse):

Pour les années financières *a)* 1975-1976, *b)* 1976-1977, quelles subventions ont été versées pour le transport des grains de provenances dans les provinces (i) de la Colombie-Britannique (ii) de Québec (iii) des Maritimes?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):